



You will find below the summary provided by Mr Philippe Maystadt of his presentation at the FAIB General Assembly of 28.5.2015 at the Husa Hotel President in Brussels on "the Future of the European Monetary Union".

L'avenir de l'UEM, intervention à l'Assemblée générale de la FAIB le 28 mai 2015.

Les palabres interminables autour du « Grexit » occupent le temps et l'esprit des dirigeants de la zone euro. Pourtant, ce n'est pas là l'essentiel : sans la poursuite de l'intégration de l'UEM, la zone euro restera menacée, avec ou sans Grexit. Car la crise des dettes souveraines (dont la Grèce n'est qu'un cas extrême et, à bien des égards, très spécifique) a mis en évidence la faiblesse fondamentale d'une construction où la politique monétaire est devenue unique alors que les politiques économiques restaient nationales et souvent divergentes.

Certes, les avancées incontestables depuis la crise – Mécanisme européen de stabilité, Pacte budgétaire, procédure relative aux déséquilibres macroéconomiques, Union bancaire – ont déjà largement corrigé cette faiblesse fondamentale. Mais ce n'est pas suffisant. L'expérience des autres unions monétaires montre que,

même si le degré de centralisation des instruments et les modalités de la solidarité financière peuvent varier, aucune union monétaire ne peut survivre sans un budget commun ou, dans les termes plus prudents d'Herman Van Rompuy, sans une « capacité budgétaire » pour aider les pays participants à absorber des chocs asymétriques. La création d'un tel mécanisme est d'autant plus nécessaire que d'autres mécanismes correcteurs fonctionnent moins dans la zone euro que, par exemple, aux Etats-Unis : la mobilité des travailleurs y est beaucoup plus faible ; les tensions sur les marchés financiers provoquent rapidement une fragmentation qui aggrave les difficultés des pays en crise ; des rigidités structurelles freinent l'ajustement par les prix. On a donc besoin d'un budget de la zone euro pour atténuer les coûts budgétaires et sociaux de l'ajustement pour les pays frappés plus durement que d'autres. Ce budget fonctionnerait selon des règles établies à l'avance. Il interviendrait en faveur des pays qui connaissent une chute du PIB et/ou une augmentation du chômage sensiblement plus fortes que la moyenne de la zone euro. Il n'interviendrait que si ces pays mettent en œuvre les recommandations spécifiques qui leur sont adressées dans le cadre du « semestre européen ». L'intervention du budget serait temporaire, par exemple la prise en charge pendant un an d'une partie des dépenses additionnelles de chômage. Si un tel mécanisme avait existé depuis l'introduction de l'euro, il aurait bénéficié plus aux pays du Nord dans les premières années puis aux pays du Sud à partir de 2009.

Comment alimenter ce budget ? Par un petit pourcentage à l'impôt des sociétés. Mais cela implique que l'on harmonise au préalable la base taxable. Ou, comme suggéré par les ministres allemand et français de l'économie, par le produit de la taxe sur les transactions financières. Mais cela suppose que celle-ci soit appliquée non par 11 Etats (comme actuellement discuté) mais par les 19 pays de la zone euro. A défaut, entretemps, il faudrait recourir à des contributions nationales, calculées en fonction du PIB de chaque Etat membre. Quel devrait être le montant de ce budget ? G. Wolff, du "think tank" Bruegel estime que, pour pouvoir jouer son rôle d'absorption des chocs asymétriques, il devrait s'élever à 1% du PIB de la zone euro, soit quelque 100 milliards. Mais il pourrait être moins élevé si on le dote d'une capacité d'emprunt en cas de besoin. Un groupe d'économistes allemands – le Glienicker Gruppe – propose que chaque Etat membre verse une contribution égale à 0,5% de son PIB.

Avant d'être empêtré dans les discussions avec le gouvernement grec, J.-C. Juncker avait annoncé qu'il publierait en juin un rapport sur l'avenir de l'UEM. Il devrait proposer au moins trois axes de progrès : assurer la **convergence** par des réformes structurelles ; organiser la **solidarité** ; renforcer la **légitimité démocratique**. Ces axes intéressent inégalement les gouvernements : d'aucuns insistent sur le premier, d'autres sur le deuxième. En réalité, les deux sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'UEM et le troisième est indispensable pour leur donner un fondement plus solide. Sans changer les traités, le contrôle démocratique pourrait être renforcé en créant une Commission de l'euro au sein du Parlement européen et en faisant fonctionner la conférence interparlementaire prévue par l'article 13 du TSCG (« Pacte budgétaire »).

Philippe MAYSTADT